



MASQUE GRAND PUBLIC

Notice d'Utilisation

Document élaboré à partir des recommandations définies par:

l'IFTH - Guide de mise sur le marché des masques "GRAND PUBLIC" - 30 avril 2020

l'ANSM: Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé - [Protocole de traitement des masques en tissu à usage non sanitaire](#)

Le CCTN-IREN: Institut de Recherche sur le Nettoyage et l'Entretien - [Avis concernant l'entretien professionnel des textiles - 25 mars 2020](#)

Recommandations & Limites d'utilisation

Il faut changer le masque :

- Si le masque est souillé
- Si le masque s'humidifie ou est mouillé
- Si le masque est endommagé
- Si le masque est déformé et ne tient plus correctement contre votre visage.
- Quand vous souhaitez boire ou manger
- Quand il devient difficile de respirer



Il faut 2 ou 3 masques par jour au minimum et, pour être autonome, entre 4 et 6, le temps de laver/sécher.

Pour mettre un masque :

- Se laver les mains à l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique
- Positionner le masque sur le visage avec **les plis de l'extérieur orientés vers le bas**.
- Vérifier **quel côté doit être côté visage**, en général opposé à l'étiquette (s'il y en a une), ou positionner le côté où sont cousus les élastiques côté peau. Si la matière ressemble à un T shirt, il faut mettre dans le même sens la face contre la peau.
- Maintenir en place grâce aux élastiques auriculaires (faire éventuellement un noeud pour l'ajuster)
- Appliquer le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche et veiller à l'ajuster au mieux sur le visage
- Vérifier l'absence de jet d'air dans les yeux lors d'une expiration forte.



> Chaque fois que l'on touche un masque usagé, se laver les mains à l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique.

> Une attention est portée sur le fait que le masque barrière aura une efficacité maximale s'il est porté en contact direct avec une **peau nue**.

> Si besoin **attacher ses cheveux** avec les mains propres et les toucher uniquement avec des mains propres et le moins possible. Éviter qu'ils touchent la bouche ou le nez.

Attention, une fois le masque en place, **éviter de le toucher, de le déplacer et toucher le moins possible le visage**.

Il est de la **responsabilité du porteur d'adapter** le masque à son usage pour un maintien parfait entre autre en faisant **un noeud à chaque élastique** pour qu'il soit ajusté à la bonne taille (surtout pour les enfants). Le noeud doit être symétrique de chaque côté de la tête et que le masque soit bien symétrique selon le visage. Veiller à l'état de l'élastique et de son remplacement si nécessaire par un autre élastique ou une lanière.

Pour retirer un masque,

- L'enlever par derrière, ou par derrière les oreilles sans toucher le devant du masque.
- Le jeter ensuite immédiatement ou le ranger dans un sac prévu à cet effet et clairement identifié "sale".
- Se laver les mains avec de l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique.

Entretien du masque

Avant toute première utilisation d'un masque, laver de préférence deux fois pour nettoyer les tissus de leurs apprêts (dont une fois à 60°C pour éliminer tout élément contaminant ou agent infectieux) en respectant le protocole de traitement complet recommandé par l'ANSM.

Le cycle de traitement complet doit être réalisé consécutivement et dans sa totalité afin de garantir l'élimination d'un virus de type SARS-CoV-2 (COVID-19), mais également d'autres micro-organismes potentiellement pathogènes.

> **laver vos masques dans un filet de lavage**

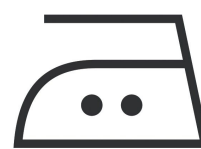
Pour le traitement à domicile :

- Lavage en machine avec un produit lessiviel adapté au tissu dont le cycle comprendra au minimum un plateau de 30 minutes à 60°C.
- Séchage mécanique ou séchage conventionnel (à l'air libre) suivi dans les deux cas d'un repassage à la vapeur à une température compatible avec la composition du masque. (*attention à ne pas repasser les élastiques*).

Pour le traitement en blanchisserie industrielle :

- Lavage en machine avec un produit lessiviel adapté au tissu dont le cycle comprendra au minimum un plateau de 30 minutes à 60°C.
- Séchage en tonneau sécheur à la température de consigne de 90°C, jusqu'à séchage complet.

PliM recommande dans ce sens **les lessives certifiées écologiques**, les plus saines pour la santé et l'environnement, sans résidus toxiques inhalable ou au contact des muqueuses..



[Consulter l'avis du 25 mars 2020 de l'ANSM \(révisé le 21 avril 2020\)](#)

[Consulter la note élaborée par la FFPB et le CTTN concernant l'entretien professionnel des textiles](#)

A savoir:

> Le séchage mécanique évite la contamination liée à l'humidité résiduelle (moisissures) en particulier sur les matières cellulosiques.

> La plupart des lave-linges ont un programme à 60°C mais un cycle trop court pour assurer la désinfection complète sans recours au repassage. Le repassage vient donc finaliser cette désinfection.

> laver vos mains avant de sortir le linge de la machine, de l'étendre, de le mettre au sèche linge, de le repasser, de le ranger/stocker.

IMPORTANT : Après chaque cycle de lavage et/ou avant toute utilisation/réutilisation d'un masque Grand Public, **une inspection visuelle doit être réalisée, avec les mains lavées**, afin de détecter tout dommage éventuel (moindre défaut d'ajustement, de déformation, d'usure...). Le cas échéant, le masque concerné doit être jeté. Seuls les élastiques de maintien composant le jeu de brides peuvent être, si besoin, changés ou réparés.

Stockage & Transport

Lorsqu'il n'est pas utilisé, **un masque doit être stocké propre et sec, dans un emballage propre clairement identifié "masque propre"** et dans un endroit propre lui aussi, sec et à l'abri de la lumière. Un masque doit toujours être conservé de manière à préserver sa propreté microbiologique en fin de traitement.

Le masque est **transporté dans un sac plastique zippé** propre quand il est propre et le sac est noté "propre"

et un sac zippé noté "sale" quand il est sale.

Dans le cas du sac réutilisable, masque et sac peuvent être lavés ensemble et dans ce cas, il faudra sortir le masque du sac.

NOTE : Ce masque ne doit pas être congelé. L'agent viral est conservé à 4°C et ne perd pas son caractère infectieux.

Décompte d'utilisation des masques

Pour vous aider à suivre et gérer le décompte d'utilisation de vos masques, renseigner le tableau en cochant les cases :

	Utilisation 1	Utilisation 2	Utilisation 3	Utilisation 4	Utilisation 5	Utilisation 6	Utilisation 7	Utilisation 8	Utilisation 9	Utilisation 10
Masque 1										
Masque 2										
Masque 3										
Masque 4										
Masque 5										

Contexte d'utilisation Ce masque est strictement adapté à la crise sanitaire liée au COVID-19.

Avertissement Malgré tout le soin apporté à la fabrication de ces masques, il appartient au seul utilisateur, et en aucun cas au fabricant ou au fournisseur, **de s'assurer de l'adéquation du masque avec les caractéristiques du milieu d'usage. Il convient de suivre scrupuleusement les recommandations et modalités d'usage décrites ci-dessus.**

Pour en savoir plus...

Consultez **notre site** (<https://www.plim.fr>) et inscrivez-vous à notre **newsletter** de façon à être informé(e) de toutes **nouvelles informations légales ou nécessaires à votre connaissance.**

Consultez aussi régulièrement les sites de **l'ANSES**(5) (<https://www.anses.fr>), **l'ANSM** (<https://ansm.sante.fr>) et de la **DGE** (6) (<https://www.entreprises.gouv.fr>).

Notre engagement

Nous sommes fiers de **nous être engagé(e)s dès fin février 2020** pour anticiper la pénurie de masques et **mettre toute notre énergie au service des français pour soutenir l'activité économique**, les magasins d'alimentation, les industries alimentaires, les industries du médicament, les collectivités... et vous !

Fiers d'engager nos différents ateliers et de coordonner d'autres ateliers, des couturières indépendantes, des groupements de couturières.

Notre fabrication est française et nous laissons les ateliers étrangers fabriquer les masques pour leur propre pays. **Engagés par éthique et bienveillance** pour un produit de qualité, le meilleur possible, réalisé avec les meilleurs moyens possibles à notre disposition dans ces temps de crise.

**Choisissez des produits fabriqués en France pour soutenir les filières françaises
et des produits qui ont une évaluation DGA pour assurer votre sécurité et celle des autres.**

PliM en quelques mots...

PliM spécialiste de l'hygiène intime conçoit et confectionne depuis 10 ans des **protections intimes lavables** pour le **cycle menstruel, les fuites urinaires et l'incontinence**.

Pionnier dans notre domaine et spécialisé dans les **tissus techniques** (absorbants, imperméables, respirants, confortables et hypoallergéniques) et **écologiques** (sains pour le corps et la planète), il était évident de s'engager aujourd'hui.

PliM a étudié les meilleurs textiles et leurs contraintes et a défini **les meilleurs assemblages possibles pour allier sécurité, confort, respirabilité, anti-projection et maintien**.

Nous avons travaillé de concert avec les organismes ci-dessous pour concevoir et être sûrs de l'efficacité de nos produits :

ADI (Agence Développement Innovation Nouvelle-Aquitaine) - Région Nouvelle-Aquitaine - IFTH (Institut Français du Textile et de l'Habillement) - ENSAIT (École Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles) - TECHTERA (Les Pôles de Compétitivité) - Euramaterials (pôle de compétitivité UP-TEX) - UIT (Union des Industries Textiles) - LEEM (Fédération des Entreprises du Médicament) - DGS / PP (Direction Générale de la Santé) - DGA - IGA (Direction Générale de l'Armement) - DGE (Direction Générale des Entreprises) - DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) - SGDSN (Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale) - ARS (Association Régionale de la Santé) - UFIMH (Union Française des Industries Mode & Habillement) - CSF (Filière Mode & Luxe) - CTTN - IREN (Institut de Recherche sur le Nettoyage et l'Entretien) - AFNOR (Association Française de Normalisation) - GERES (Centre d'Etude pour les Risques d'Exposition des Soignants) - APAVE (Organisme de Certification) - LNE GMED (Laboratoire National de Métrologie et d'Essais)

INFORMATIONS LÉGALES

Le Client bénéficie de la garantie légale des vices cachés. Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du produit ou de force majeure.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer la Société, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 2 ans à compter de la vente du produit.

La Société remplacera le produit ou les pièces sous garantie jugés défectueux. Le remplacement des produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

La garantie, enfin, ne peut intervenir si les produits ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués, et le cas échéant, en cas de non-respect des conditions prescrites dans ce document.

Elle ne s'applique pas non plus au cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, ou bien en cas de transformation du produit.

La Société PliM ne pourra être tenue pour responsable pour non-respect des dispositions réglementaires et législatives en vigueur dans le pays de réception, le Client en supportant seul les risques.

Ce document est la propriété de PliM et ne peut être reproduit, ni communiqué à un tiers sans l'accord préalable de PliM. Toute utilisation, vente ou distribution de ce produit implique l'acceptation totale des informations et indications présentées dans ce document et leur diffusion systématique auprès de toutes les personnes destinées à porter ce masque.

Ce document est susceptible d'évoluer dans son contenu ainsi que dans sa forme. Ceci afin de corriger d'éventuelles erreurs ou imprécisions, et naturellement d'apporter des améliorations issues des retours d'expériences qui parviendront à PliM ou des évolutions de réglementation. Le lecteur est donc encouragé à s'inscrire à la Newsletter de PliM pour recevoir les mises à jour ainsi que de consulter le site de l'AFNOR, de l'ANSM, ... qui complètera utilement le contenu de ce document. La responsabilité des signataires ne saurait être engagée à quelque titre que ce soit.

(5) l'ANSES: L'Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du travail,

(6) la DGE: Direction Générale des Entreprises